

Manque au devoir d'information agence immo

Par Louis01200, le 25/02/2018 à 13:12

Bonjour à tous,

il y a quelques moi nous avons acheté une maison par une agence immo.

Lors de la signature du compromis, nous avons découvert chez le notaire que la maison offrait 60m2 de moins sur le papier, alors qu'à la vente l'annonce affichait ces 60m2 de plus (170m2 sur agence, 110m2 chez le notaire, donc sur le permis déclaré)

De plus, une malfonction flagrante apparait sur le système de chauffage, découverte en hiver évidemment

Nous avons acheté car la maison nous plaisait, et nous allons régulariser mais avons payé 20.000€ de frais d'agence

Ma question : l'agence a clairement prouvé des manques dans son devoir de conseil, elle devait au moins nous alerter sur la surface habitable non déclarée et peut etre aussi de sa responsabilité sur la défaillance du chauffage qui va nous couter aujourd'hui 3000€

Le propriétaire sera sollicité sur le coté technique du chauffage mais qu'en est il precisemment pour l'agence ?

20.000€ pour 2 visites et des conseils inexistants, quels recours svp?

Merci a tous car à ce jour nous avons l'impression que l'agence a touché une somme conséquente pour n'être meme pas fichue de nous informer!